

École catholique et formation morale

Préambule

Texte promulgué par la CP 25 avril 2014

Le projet de formation intégrale de la personne humaine développé par l'école catholique donne nécessairement à son ambition éducative une dimension morale. *« Les principes évangéliques font de l'école catholique une école de l'amour de la vérité. La recherche de la vérité doit être menée en honorant la liberté qui fonde la dignité humaine. Elle requiert une formation à l'esprit critique, en vue d'un discernement éclairé. [...]»¹ La reconnaissance et la promotion de la dignité humaine rejoignent la mission de l'école au sein de la nation, mission que la loi d'orientation pour l'école du 8 juillet 2013 redéfinit. »*

Cette loi remplace « l'enseignement d'éducation civique » par « l'enseignement moral et civique »². Le retour du terme « moral » interroge l'opinion et les acteurs du système éducatif, tant ce champ semble être resté impensé pendant des décennies. Pourtant, toute démarche éducative engage une vision de l'homme et de la société qui implique nécessairement des considérations morales. Celles-ci méritent d'être explicitées au moment où l'école s'apprête, dès la rentrée 2015, à compléter l'éducation civique par un enseignement moral.

Depuis un certain temps, le terme de morale a eu tendance à s'effacer au profit du mot « éthique », le premier renvoyant à des normes universelles, fondées sur des principes rationnels quand le second évoque la recherche d'une vie bonne dans une cité juste³. Ces deux dimensions ne peuvent être dissociées. C'est pourquoi le présent document aborde ces deux champs articulés de toute formation morale à l'école : la transmission d'une vision large du bonheur qui réponde à l'aspiration humaine à construire la paix et la fraternité sans exclusive, et la formation des jeunes au sens de la Loi en leur donnant des repères indispensables au vivre ensemble.

Ces deux champs seront également mis en rapport avec une anthropologie de la personne qui facilite leur appropriation par les enfants et

¹ Statut de l'Enseignement catholique, art. 24.

² Loi du 8 juillet 2013, art. 41. « L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

³ Il s'agit là de deux versants complémentaires de la philosophie occidentale : le terme « éthique » renvoie à la pensée d'Aristote et met en avant la recherche d'une vie bonne et la construction collective de la cité, tandis que le terme « morale », qui renvoie à la pensée de Kant, établit les principes rationnels permettant de fonder les normes universelles de l'agir dans le respect de la dignité humaine, du droit et de la justice. En se fondant sur ce double héritage, le philosophe Paul Ricoeur énonce ainsi la visée fondamentale de toute éducation à la liberté : « vivre bien avec et pour les autres dans des institutions justes » (*Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p. 278).

les jeunes comme par leurs éducateurs. Dans l'histoire du christianisme, cette anthropologie a conduit à développer deux thématiques encore très actuelles : la formation de la conscience morale et la formation des *habitus*, c'est-à-dire de l'aptitude à bien agir qui se construit dans les pratiques personnelles et collectives.

Un contexte propice au questionnement moral

Malgré la rapidité des mutations de notre environnement, hommes et femmes restent habités par l'aspiration au bonheur et à une vie sociale harmonieuse. Cette quête s'exerce dans une société plurielle qui enrichit les expériences de rencontre et de partage, mais qui n'est pas dénuée de tentations communautaristes, génératrices d'exclusion et de stigmatisation. Par ailleurs, la poussée de l'individualisme, qui génère une « *fatigue d'être soi*⁴ », rend plus problématique la recherche du bien commun.

Les évolutions technologiques rapides, les limites des modèles économiques, menaçant les équilibres géopolitiques et écologiques, posent à la conscience humaine et citoyenne des défis inédits auxquels les jeunes sont sensibles et qui sont autant d'amorces pour la réflexion morale. Jamais la liberté humaine ne s'est vue offrir une telle variété de choix sans qu'elle soit en mesure de connaître les effets des options possibles. Jamais la responsabilité humaine n'a été aussi fortement sollicitée. Aussi, plus que jamais, la formation à la vie morale – que l'école n'a jamais désertée – doit faire l'objet d'une réflexion commune pour permettre à chacun d'adopter des comportements ajustés à un environnement de plus en plus riche, mais aussi de plus en plus complexe et incertain. Cette tâche éducative appelle la responsabilité partagée et complémentaire des familles et de l'école, qui peuvent aussi profiter de la contribution apportée par les mouvements éducatifs.

La visée de la formation morale

Ce contexte pluraliste, tout comme la rapidité des évolutions, ne permettent plus de s'abriter derrière des systèmes préétablis. On ne peut plus se contenter d'enseigner des principes fondateurs sans se soucier d'aider les jeunes à les intérioriser et à en éprouver la fécondité pour eux et pour les autres. Loin de disqualifier le projet d'une formation morale, ces conditions culturelles inédites peuvent en devenir le point d'appui. En effet,

⁴ Titre d'un ouvrage d'Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi*, Odile Jacob, 1998

l'exigence morale procède avant tout du dynamisme de la personne humaine, aspirant à la fois à l'autonomie et à la relation, dans l'écoute de sa conscience.

Partant, l'éveil et la formation de la conscience morale méritent toute la vigilance des éducateurs. Il s'agit d'un service désintéressé, dans lequel l'adulte ne saurait se substituer au discernement de l'enfant ou du jeune, mais cherche plutôt à l'accompagner dans la découverte que toute personne humaine, quel que soit son âge, est appelée à donner sens à sa conduite. Cela suppose de ne pas en rester aux désirs immédiats ou superficiels : chacun doit s'interroger en profondeur et entrer en dialogue avec les autres pour discerner en vérité quels sont les choix les plus humanisants pour son propre développement et la construction d'une société fraternelle. Quand une personne humaine procède ainsi, elle répond à sa quête de bonheur la plus vraie et la plus légitime.

Ce processus interne à la conscience ne se limite pas à la réflexion rationnelle, il engage aussi une prise de position sur le sens de l'existence. Dès lors, la formation morale ne se réduit pas à enseigner les normes et les critères du bien : elle vise aussi à transmettre la confiance en la vie, en dépit des expériences du mal et de l'absurde qui traversent inévitablement l'expérience humaine, parfois dès l'enfance. Dans toute démarche éducative, la parole de l'adulte n'est pertinente que si elle conduit le jeune à « choisir la vie » pour construire l'avenir.

L'éclairage de la foi chrétienne

- Sur la dignité de la conscience morale

Rendre compte de l'approche chrétienne de la morale exige de sortir des considérations abusivement simplistes sur la vie affective et sexuelle à laquelle elle est parfois réduite. Elle engage une vision globale de la personne et de la vie humaine dans la relation aux autres et à la société. C'est cette conception que l'école catholique veut mettre à la disposition de tous ses acteurs, en cohérence avec son projet éducatif, et dans le respect le plus strict de la liberté de conscience. Comme le souligne le concile Vatican II, « *la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre*⁵. »

- Sur les fondements de la fraternité

Pour les chrétiens, ainsi que pour des croyants d'autres religions, la vie est un don qui se reçoit du Créateur. Toutefois, même quand ils ne croient pas en Dieu Créateur, nombreux sont ceux qui considèrent la vie à la

⁵ *Gaudium et spes*, §16.

fois comme un don à accueillir et une tâche à accomplir. En effet, nul ne se donne la vie à soi-même. En accueillant ce don qui les précède, les hommes sont conduits à reconnaître leur commune appartenance à l'humanité, sans distinction de sexe, de race ou de condition sociale⁶. De la reconnaissance de cette condition commune découle l'obligation morale de la fraternité et de la solidarité : il incombe à toute personne humaine de s'épanouir et de s'accomplir en recherchant simultanément le bien de la famille humaine.

- **Sur le témoignage de l'amour**

Pour les chrétiens, cette tâche consiste à bâtir une « *civilisation de l'amour* », selon la belle expression de Jean-Paul II. Cela implique un engagement sans faille en faveur de la justice. Cela requiert aussi le don de soi, dont témoignent tant de fidèles et de saints, à travers l'histoire et les cultures. « *Le message d'amour de l'Évangile donne vie à des modèles et à des valeurs humaines, comme la solidarité, l'aspiration à la liberté et à l'égalité, le respect pour le pluralisme des formes expressives. Le pivot de la civilisation de l'amour est la reconnaissance de la valeur de la personne humaine et, concrètement, de toutes les personnes humaines. La grande contribution du christianisme se reconnaît justement sur ce terrain*⁷. »

Dans cette tâche exigeante, le chrétien se sait aimé et soutenu par Dieu, vers lequel il est conduit par le Christ, qui nous invite, en tant que fils et filles d'un même Père, à la fraternité universelle. C'est pourquoi la vraie mesure de la dignité humaine se dévoile dans l'amour de Dieu pour chacun. « *L'Évangile invite avant tout à répondre au Dieu qui nous aime et qui nous sauve, le reconnaissant dans les autres et sortant de nous-mêmes pour chercher le bien de tous. [...] Toutes les vertus sont au service de cette réponse d'amour. Si cette invitation ne resplendit pas avec force et attrait, l'édifice moral de l'Église court le risque de devenir un château de cartes*⁸. »

- **Sur l'appel à vivre l'alliance**

Selon la tradition biblique, le don de Dieu qui appelle à vivre, précède la Loi. Les dix commandements commencent ainsi par le rappel, de la part de Dieu, de l'acte de libération qu'il a posé en faveur de son peuple⁹ : celui-ci peut désormais s'appuyer sur l'alliance pour poursuivre le chemin. L'exercice de la responsabilité morale est donc réponse à un appel, réponse à la vocation humaine à la liberté dans le cadre d'une alliance dont l'homme n'a

⁶ C'est aussi ce qu'affirme la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 : « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droit.* »

⁷ Jean Paul II, Audience générale du 15 Décembre 1999, « *Édifier la civilisation de l'amour* » § 4.

⁸ Pape François, Exhortation apostolique *La joie de l'Évangile*, §39

⁹ Dans la Bible, les dix commandements, que l'on nomme aussi le Décalogue, sont précédés de la proclamation : « *Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.* » (Exode 20, 2)

pas l'initiative. La vie morale consiste à la fois dans le respect des interdits fondamentaux (meurtre, adultère, vol, mensonge) et dans la mise en œuvre créative des commandements positifs contenus dans le Décalogue ou présents ailleurs dans la Bible. Ceux-ci sont toujours assortis d'une promesse de bonheur : « *Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne*¹⁰. » Il en va de même pour l'obligation de prêter assistance aux plus fragiles : la veuve et l'orphelin, les malades et les étrangers résidant loin de leur patrie.

- **Sur la vie éternelle**

La foi que mettent les chrétiens en la vie éternelle redouble l'intensité de la promesse. La grandeur de la personne humaine tient désormais à sa destinée éternelle, qui confère un surcroît de signification à son agir ici-bas : tout acte de vraie fraternité annonce en effet le bonheur de la vie auprès de Dieu, lorsque nous deviendrons semblables à lui, capables d'aimer sans entrave. Pour un chrétien, l'espérance de la vie éternelle donne son sens ultime à la Loi et à l'exigence morale. Il ne suffit donc pas d'observer des règles extérieures — certes nécessaires au vivre ensemble — et de s'y conformer. Il s'agit avant tout de consentir à ce qui est nécessaire au plein accomplissement de la vocation humaine, dans la suite du Christ qui invite à la plénitude de la vie et au bonheur partagé avec tous.

- **Sur l'expérience du mal**

Cet horizon est bien souvent obscurci par le mal, subi ou commis, qui est inhérent à la condition humaine. La formation morale ne saurait faire l'impasse sur cet aspect, d'autant plus que les enfants et les jeunes sont rarement épargnés de cette expérience douloureuse. Il revient aux éducateurs de la nommer avec tact, sans juger les personnes, mais sans oublier non plus que le mal peut entraîner l'homme loin du bonheur¹¹. D'une part, il appartient à la vie morale de lutter contre le mal personnel et collectif en l'identifiant, en le dénonçant et en s'entraînant à l'éviter. D'autre part, le chrétien croit en la force du pardon qui peut sans cesse restaurer la dignité de la personne, coupable ou victime, et restaurer la possibilité d'une relation. La formation morale s'appuie sur la conviction qu'aucune personne n'est jamais réductible à des actes, qu'ils soient bons ou mauvais. Mettre sa foi en Jésus-Christ incite à croire que le mal n'a jamais le dernier mot, et que la vie est plus forte que la mort.

¹⁰ Exode 20, 12.

¹¹ « *Car l'homme, s'il regarde au-dedans de son cœur, se découvre enclin aussi au mal, submergé de multiples maux qui ne peuvent provenir de son Créateur, qui est bon. Refusant souvent de reconnaître Dieu comme son principe, l'homme a, par le fait même, brisé l'ordre qui l'orientait à sa fin dernière, et, en même temps, il a rompu toute harmonie, soit par rapport à lui-même, soit par rapport aux autres hommes et à toute la création.* » (*Gaudium et spes*, §13,1)

- **Sur la réponse de la liberté**

La vie morale, à la lumière de la foi biblique, est donc l'engagement d'une liberté qui répond à un appel à vivre entendu au plus intime de la personne, et qui déploie son potentiel de relation envers autrui et envers Dieu : « *J'ai mis devant toi la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie afin que toi et ta postérité, vous viviez*¹². » La réponse de la liberté se déploie dans le temps, à mesure que la personne mûrit, qu'elle parvient à se libérer de ses révoltes contre la Loi et qu'elle prend conscience de ses faiblesses. L'enseignement de l'Église reconnaît le caractère progressif de l'intégration du sens de la Loi et parle de loi de gradualité¹³. Ce principe sert de repère dans le dialogue pour proposer à chacun un chemin de progrès réaliste et gradué.

Visées, repères de méthodes et acteurs

Finalités de l'école et formation morale

L'école est lieu de vie, cadre de l'apprentissage de la vie commune, à travers de multiples relations interpersonnelles¹⁴. C'est cette expérience complète, où les enseignements reçus sont mis à l'épreuve de la vie, qui forme à participer à la construction d'une société juste et harmonieuse¹⁵.

Au regard de telles finalités, la formation morale à l'école a donc pour visée de former des personnes libres et autonomes, capables d'assumer pleinement leur responsabilité personnelle et sociale¹⁶. Tous les acteurs de la communauté éducative sont concernés.

A. Former des personnes libres et responsables

Une triple visée

La formation morale requiert de transmettre la Loi, d'en favoriser la compréhension et d'exercer chacun au sens critique en vue d'une appropriation responsable.

¹² Deutéronome 30, 19.

¹³ Voir Jean Paul II, exhortation postsynodale *Familiaris consortio*, 1980 n° 9 où la loi de gradualité est ainsi définie : « *Un processus dynamique qui va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour définitif et absolu dans toute la vie personnelle et sociale de l'homme. Un cheminement pédagogique de croissance est nécessaire.* »

¹⁴ Cf. Statut de l'Enseignement catholique, art. 30.

¹⁵ Cf. Statut de l'Enseignement catholique, art. 7.

¹⁶ Cf. Statut de l'Enseignement catholique, art. 6.

- *Connaître la Loi et la respecter*

La formation d'un élève à faire société et à être un acteur du maintien du lien social suppose qu'il puisse intégrer les principes indispensables au vivre ensemble. C'est le rôle de la Loi dans toute société, une loi dont il faut apprendre qu'elle nous précède et qu'elle s'impose, mais aussi qu'elle nous dépasse et nous tire en avant. C'est pourquoi notre incapacité à respecter la Loi ne l'invalide pas : elle demeure un repère pour rectifier son comportement et pour progresser. À l'école, la loi commune se décline dans des textes indispensables, comme le règlement intérieur, pour fixer le cadre de la vie de la communauté éducative.

- *Comprendre la loi*

La Loi apparaît comme arbitraire si l'on n'en perçoit pas les fondements et le sens, référé à une conception de la personne humaine, de la vie en société et du bonheur. Il est donc indispensable que l'école travaille à une compréhension juste et approfondie de la Loi, qui suppose la connaissance du contexte historique dans lequel elle est apparue, notamment à quelles injustices elle a permis de mettre fin. L'appropriation du sens de la Loi peut être facilitée par la rédaction de chartes plaçant les enfants et les jeunes en situation de prendre la mesure des réalités et d'argumenter sur le juste et l'injuste. La Loi doit être perçue non comme le moyen de défendre des intérêts individuels mais comme le cadre de la construction commune de la vie bonne.

- *Former à l'exercice du sens critique*

L'accès au sens moral suppose la réflexion personnelle. Le jeune a besoin qu'on l'aide à développer un sens critique authentique en référence à sa conscience et dans le but de continuer à la former. La vie morale ne peut en effet se contenter ni des idées toutes faites, ni de l'opinion majoritaire, y compris dans l'appréciation de la conformité des lois à la justice. Elle appelle chacun à penser par lui-même, de façon construite et raisonnée, pour mettre à l'épreuve les conceptions éthiques en vue d'une appropriation responsable. Le principe, chrétien et démocratique, de l'objection de conscience s'inscrit dans cette perspective.

Dans une société de plus en plus ouverte et diverse, il est indispensable que l'école aide chacun à construire son identité à la croisée d'appartenances multiples, et dans la recherche du « commun » qui dépasse les individus. Pour ce faire, l'école doit promouvoir une culture du débat authentique, où la parole de chacun puisse être entendue et respectée. Il s'agit d'articuler le sens du particulier et l'ouverture à l'universel qui caractérisent la personne humaine et qui permettent, précisément, le respect

de soi-même et d'autrui, quel qu'il soit. Cette conception exigeante de la liberté est le socle de la formation à la responsabilité.

« Au nom de l'Évangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun, au sein d'une communauté, de grandir en humanité, en répondant librement à sa vocation¹⁷. »

Repères de méthode

Il s'agit de travailler à la nécessaire articulation entre l'énonciation des règles qui s'imposent à tous, leur compréhension en profondeur, et la formation au sens critique en vue d'une appropriation responsable.

La triple visée énoncée ci-dessus forme un tout pédagogique. Dès le plus jeune âge, il est indispensable de bien l'articuler, et d'associer, dans un même apprentissage, l'inculcation des règles et la compréhension du sens qui les fonde. Bien entendu, la pédagogie tiendra compte des situations et des âges. Mais on peut, très tôt, inviter les jeunes élèves à rédiger une charte de vie, ou à débattre dans le cadre, par exemple, d'« ateliers philo », dès l'école. L'essentiel est ensuite de prendre le temps de l'évaluation, afin de vérifier la mise en pratique. Il n'en va pas seulement du souci de cohérence, mais aussi de la prise de conscience des difficultés rencontrées dans le passage de la connaissance du bien à sa réalisation, ainsi que de la manière de les surmonter.

Réciproquement, la mise en pratique est un moment essentiel de découverte : les normes et les valeurs s'apprennent dans le cours de l'action et pas seulement dans la réflexion. C'est précisément ce que permet l'école en tant que lieu de vie. Cela suppose néanmoins que l'on ménage des temps de relecture et d'appropriation des découvertes accumulées dans l'expérience. Les points de vue du jeune et de l'éducateur viennent ici se compléter : chacun apporte son lot de vérité avec son âge, sa fraîcheur et sa maturité. En somme, la vie collective fait de l'école un laboratoire pour la formation des habitus qui permettent de vivre en société d'une manière aussi harmonieuse que possible.

- Une pédagogie du discernement

L'éducation morale doit aider chacun à discerner les bonnes décisions et à adopter les comportements qu'il juge les plus appropriés. La formation morale ne consiste pas à offrir un catalogue de préceptes ou de normes,

¹⁷ Statut de l'Enseignement catholique, art. 37.

mais à donner à chacun les moyens de discerner de manière responsable, en faisant appel à une conscience bien formée. Dans un environnement saturé de références disponibles, de réponses préétablies et souvent péremptoires, il ne s'agit pas d'ajouter, mais au contraire de creuser le questionnement sur le bien et le mal, sur le beau et le vrai, sur le sens ultime de l'action et de la vie en société.

- *Un rapport au temps à interroger*

L'éducation morale requiert aussi de prendre le temps du recul, de l'attention aux situations, de l'observation et de l'écoute des personnes. L'expérience contemporaine du temps peut privilégier le présent, souvent réduit à l'immédiat, et peut inciter à réagir de manière purement spontanée, dans l'urgence et en ne se fondant que sur la sincérité. L'école doit développer la capacité de l'analyse patiente, fondée sur la raison, et la capacité d'intérioriser les questionnements fondamentaux. Le temps de la réflexion, mais aussi de la méditation et de la contemplation, est le cadre indispensable à la recherche de la vérité que requiert toute démarche morale.

- *L'appel à la pratique et à l'expérience*

La formation morale ne peut consister seulement en un « enseignement moral », en des cours magistraux. La formation morale se nourrit aussi d'une réflexion explicite et critique sur la façon de vivre ensemble. L'expérience permet la découverte active de ce qu'impliquent le respect des personnes et le sens de la vie commune. Elle ouvre aussi à la perception des bienfaits et du sens de l'agir moral. La formation morale interroge donc les pratiques quotidiennes dans la classe, et dans l'ensemble de l'établissement. Elle appelle à oser de nouvelles pratiques, plus riches de sens. Tous les projets partagés construits entre jeunes et adultes sont un cadre à privilégier.

- *Une évaluation collective de la cohérence*

La formation morale ne peut se limiter à l'énoncé de principes. L'éducation d'un sujet moral se réalise au contact de personnes qui vivent et incarnent les principes à partager et transmettre, et au travers de situations qui témoignent d'une solide cohérence entre le dire et le faire. La formation morale à l'école exige que les adultes s'obligent à relire leurs pratiques et exercent les élèves à le faire. Les responsables doivent proposer des temps d'évaluation et de relecture collectifs des fonctionnements institutionnels. L'ensemble des enseignants et éducateurs qui travaillent dans un établissement scolaire ont également besoin de se doter des repères déontologiques nécessaires à l'exercice de leur profession.

- La cohésion de l'équipe pédagogique

La cohérence d'un projet de formation repose largement sur la cohésion de l'équipe qui le met en œuvre. C'est, dans l'école catholique, la tâche de la communauté éducative.

B. Des acteurs qui apportent une participation différenciée à un projet partagé

La formation morale n'est pas un appendice du projet éducatif, ni même un domaine particulier. La morale, à l'école, existe d'abord dans le projet éducatif lui-même et dans sa lisibilité par l'élève.

La visée morale est au cœur du projet de formation intégrale de la personne, qui concerne donc tous les acteurs de la communauté éducative et tous les champs de l'activité de formation.

« Au service de la croissance spirituelle, physique, affective et morale de tous les acteurs de la vie scolaire, la mission d'enseignement et d'éducation de l'école catholique appelle une participation commune mais différenciée de chaque membre des communautés éducatives. Ainsi, tous les membres des communautés éducatives [...] se font un devoir de conscience de collaborer en toute responsabilité à la réalisation du projet éducatif commun, chacun selon son rôle et ses compétences¹⁸. »

- Les disciplines d'enseignement, responsabilité des enseignants

La formation morale, le jugement moral nécessitent un travail d'observation et d'interprétation du réel auquel toutes les disciplines doivent contribuer. S'il est bien légitime que l'école prépare, dans un environnement difficile, à l'insertion sociale et professionnelle, elle ne peut se contenter de transmettre des savoirs utiles et pragmatiques. La culture est un champ privilégié de la croissance en humanité, où toute personne humaine peut explorer ses questionnements et ses inquiétudes, progresser dans sa compréhension du monde et de la société et fonder son agir moral. C'est dans ce cadre que prend place aussi la prise en compte du fait religieux, mentionnée au socle commun¹⁹.

La formation morale requiert que les savoirs dialoguent pour éclairer les grandes interrogations humaines et aider au discernement. Cette exigence est d'autant plus forte à une époque où surgissent des questions qui ne s'étaient jamais posées jusqu'alors. Il faut que les établissements

¹⁸ Statut de l'Enseignement catholique, art. 44, citant *L'École catholique* (19 mars 1977), n° 61.

¹⁹ « *Comprendre l'unité et la complexité du monde par une première approche [...] du fait religieux en France, en Europe et dans le monde... [...]* », Décret du 11 juillet 2006.

s'organisent pour que les enseignants des diverses disciplines se rencontrent et réfléchissent solidairement. Des pratiques telles que les temps dits de formation humaine, qui explorent de grandes questions existentielles, les « ateliers philo » pratiqués de l'école élémentaire jusqu'au lycée sont à encourager. Dans un contexte où les savoirs croissent de façon exponentielle, où les programmes sont de plus en plus chargés, il importe de travailler à une pédagogie de l'émerveillement, du questionnement, de l'intériorisation et de la réponse joyeuse, dans la confiance en la vie reçue.

- La classe et l'établissement, lieux de vie, responsabilité des enseignants et des éducateurs

La classe est le lieu de relations interpersonnelles, une forme de société. L'enseignant est responsable des relations au sein de la classe qu'il conduit, de la relation qu'il institue avec le groupe comme avec chacun de ses élèves. Tous les enseignants sont responsables de cette dimension éducative de la vie de classe, comme le souligne le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, notamment dans son article « *agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques* »²⁰. En second degré, le professeur principal a, à cet égard, une responsabilité spécifique, notamment lorsqu'il anime les heures de vie de classe.

Bien des choses de même nature se jouent dans les autres lieux de l'établissement, dans tout ce qui relève de ce qu'on désigne par la « vie scolaire ». Que de champs de formation pour l'agir moral dans l'ensemble des parties communes de l'établissement, dans les aires de récréation, dans les salles de restauration, dans les foyers... Les personnels d'éducation garantissent le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement et favorisent l'engagement des élèves dans la vie collective de l'établissement et dans la vie associative²¹. Mais leur responsabilité ne peut être isolée de celle des enseignants et de tous les autres personnels de l'établissement.

- École et famille, une responsabilité éducative partagée

La formation morale et civique ne peut se réfléchir sans travailler à la relation de l'école aux parents, que l'école catholique reconnaît comme « *premiers et principaux éducateurs de leurs enfants* »²². École et famille sont deux espaces éducatifs différenciés, mais complémentaires. Il est donc indispensable, que dans le respect de choix éducatifs familiaux qui peuvent s'articuler à des cultures diverses, école et famille dialoguent pour arrêter les

²⁰ Arrêté du 1/7/2013.

²¹ Voir arrêté du 1/7/2013, Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement.

²² Voir Statut de l'Enseignement catholique en France, art. 4.

exigences communes fondées sur un langage éthique commun. Cette responsabilité partagée requiert un dialogue régulier entre chacune des familles et l'équipe éducative. Les parents, notamment à travers l'Apel de chaque établissement, doivent participer à l'élaboration du projet éducatif et du règlement de l'établissement et travailler, en lien avec l'école, à leur communication et à leur appropriation auprès des familles. L'Apel nationale propose de multiples documents pour aider les parents à réfléchir à l'exercice de leur responsabilité éducative²³. Les établissements doivent encourager les rencontres de parents, pour partager leurs questions et mutualiser les ressources éducatives utiles.

- Dialogue des cultures et proposition chrétienne

L'école catholique ouverte à tous²⁴ doit permettre, dans sa mission de transmission et d'éducation, la recherche de la vérité en cultivant le dialogue. *« Ce dialogue de l'école catholique avec la société concourt à la recherche d'une synthèse entre raison, culture et foi, à la connaissance et au partage des traditions et des héritages, à la proposition d'une vision chrétienne de l'homme et d'une éthique de la culture²⁵. »*

Dans une société plurielle, il est fondamental que l'école travaille à la connaissance réciproque des diverses traditions et familles de pensée. Ce dialogue, loin de conduire au relativisme ou au syncrétisme, permet, au contraire, de mieux appréhender ce qui peut fonder une recherche commune pour la croissance de chacun et la construction du vivre ensemble²⁶. C'est dans ce cadre que l'école catholique sollicite l'Évangile et l'enseignement de l'Église.

Le patrimoine chrétien dans le champ de la réflexion morale sera ainsi mobilisé pour éclairer les consciences et nourrir le questionnement, dans le plus grand respect de chacun. *« L'enseignement catholique ne peut pas renoncer à la liberté de proposer le message et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne. [...] Il devrait être clair qu'exposer et proposer n'équivaut pas à imposer²⁷. »* Et le cœur de la foi chrétienne soutient qu'il n'est pas de morale partagée sans amour ni sans approfondissement rationnel de ce qu'il implique. *« L'annonce de l'amour salvifique de Dieu est premier par rapport à*

²³ Voir www.apel.fr

²⁴ Statut de l'Enseignement catholique, art. 12.

²⁵ Statut de l'Enseignement catholique en France, art. 11.

²⁶ Cf. Congrégation pour l'Éducation catholique, 28/10/2013, *Éduquer au dialogue interculturel à l'école catholique* : *« L'éducation se trouve engagée dans un défi majeur pour l'avenir : rendre possible la coexistence entre la diversité des expressions culturelles et promouvoir un dialogue qui favorise une société pacifique. [...] Promouvoir la rencontre entre des personnes différentes favorise la compréhension mutuelle mais ne doit pas conduire à abdiquer l'identité propre. »*

²⁷ Dimension religieuse de l'éducation dans l'école catholique (1988), n° 6

*l'obligation morale et religieuse*²⁸. » Cette proposition n'est crédible que si elle est vécue dans une communauté éducative soucieuse de la qualité des relations qui s'y vivent, sans méconnaître les limites et les fragilités de toute société humaine. La place de l'estime mutuelle, de la sollicitude, d'une fraternité réelle et active, la possibilité de la réconciliation et du pardon donnent à percevoir la pertinence de la morale. Les chrétiens de la communauté éducative tentent de référer leurs comportements à la Bonne Nouvelle de l'Évangile, non pour se singulariser, dans une communauté ouverte à tous, mais pour rejoindre les efforts de tous les hommes de bonne volonté.

En même temps, l'horizon évangélique porte un idéal très élevé, tel le refus de toute violence, l'amour des ennemis...²⁹. Les chrétiens sont invités à vivre « comme » le Christ, sachant que le chemin est exigeant et requiert l'aide de l'écoute de la Parole, de la prière et des sacrements. L'initiation chrétienne propose solidairement formation morale et formation spirituelle. Le chrétien peut ainsi découvrir que vivre « comme le Christ » n'est possible qu'en vivant « *par Lui, avec Lui et en Lui* ».

La formation morale s'inscrit donc pleinement dans la visée de formation intégrale de la personne. Le projet éducatif d'une école catholique ne peut séparer, pour la formation morale, la formation de la raison, à travers les disciplines enseignées, la formation à la relation fraternelle dans une communauté éducative qui doit préparer à la vie en société, la formation de la conscience par l'éducation au discernement personnel et collectif, la formation au dialogue des cultures, la formation spirituelle qui accueille le sens de la vie et l'approfondit. L'accompagnement sur un chemin de foi, proposé à celles et ceux qui en ont le désir, amène le croyant à approfondir la cohérence entre la foi qu'il professe et la vie qu'il choisit de mener. Dans ce cadre, tous les éducateurs sont sollicités, comme aînés, pour aider les enfants et les jeunes à s'approprier les principes et les repères nécessaires au vivre ensemble et à construire le sain usage de leur liberté.

²⁸ Pape François, interview aux revues jésuites, septembre 2013.

²⁹ Cf. Évangile selon St Matthieu, 5, 38-48.